



Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du Règlement intérieur.
5. Élection des Vice-Présidents.
6. Élection du Président du Comité de rédaction et nomination des autres membres du Comité de rédaction.
7. Élection du Président de la Commission de vérification des pouvoirs et nomination des autres membres de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Organisation des travaux.
9. Observations générales.
10. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
11. Négociations portant sur une convention pour la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes internationaux.
12. Adoption de la Convention et d'autres instruments jugés nécessaires.
13. Clôture de la Conférence.